

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018

L'An deux mille dix-huit et le 6 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Claira, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Hélène MALE, maire de CLAIRA.

Présents : Chantal AMIGAS, Jacques BAUDE, Stéphanie FOURCADE, Marie-Line GIRO, Bernard JANTAC, Jean-Pierre LEONARDI, Fabienne LINOSSIER, Hélène MALE, Jean-Marie NOGUER, Marc PETIT, Alain QUINTO, Jean-Marc RIGAL, Marie-France ROFIDAL, Eric RODRIGUEZ, Anissa SAGUER, André SANCHEZ, Angélique SORLI, Marie-José VERA, Henri BOULAROT, Marielle BOUSQUET, Pierre BRAULT, Daniel DUROCHAT, Jean-Pierre MAC.

Absents excusés : Alexandra NEGRE (pouvoir à Eric RODRIGUEZ), Isabelle BAZZUCHI (pouvoir à Anissa Saguer), René AROS, Nadira M'ZOURI (pouvoir à Marie-Line GIRO), Jean-Pierre MAC.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

La séance a été ouverte à 18h30. Les membres présents étant au nombre de 22, pouvant ainsi délibérer valablement, Madame le Maire, Présidente de séance, a déclaré la séance ouverte.  
Madame Marie-Line Giro a été nommée secrétaire de séance.

### OBJET : Subventions 2018

Madame le Maire demande à tous les conseillers municipaux, ayant un mandat électif dans les associations de Claira susceptibles de recevoir une subvention de s'abstenir de participer au vote. Jean-Marie Noguier n'est pas compté dans le vote.

Madame le Maire énumère et propose les subventions et participations suivantes :

ASSO COMMUNALE DE CHASSE	2 000,00
CAVALIERE DE L'HACIENDA	200,00
ASA DU RUISSEAU	10 000,00
A'CROCHE NOTES-ECOLE DE MUSIQUE	3800,00
TERRE A CLAIRA	300,00
COULEUR DE CLAIRA	150,00
CARNAVALIERS CLAIRANENCS	500,00
BADMINTON	400,00
SECTION LOCALE ANCIEN COMBATTANTS	500,00
COMITE DES FETES	2 000,00
COMITE FETES- SAINT VINCENT-2019	20 000,00
COURS ANGLO-AMERICAIN	300,00
ASSO CYNO CLUB DU SOLEIL	800,00
SECTION FOOTBALL	9 200,00
FOYER SOCIO EDUCATIF Collège de ST LAURENT	38,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CLAIRA	2 000,00
Office Municipal Culture et Sport- OMCS	2500,00
PETANQUE CLAIRANENCQUE	500,00
GROUPE SARDANISTE CLAIRA	1 200,00
ASSOCIATION SAUVEGARDE PATRIMOINE	1 500,00
UN SOURIRE A LA VIE	1 200,00
ASSO SPORTIVE CES St LAURENT	38,00
TAE KWON DO CLUB CLAIRA	700,00
SECTION TENNIS	900,00
Claira enfance pour le tiers monde	700,00
Collège Saint Laurent sorties pédagogiques	1000,00

Accusé de réception en préfecture  
066-216600502-20180417-D5-17042018-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2018  
Date de réception préfecture : 17/04/2018

Claira Rando	800,00
Cyclo tourisme	500,00
Accueil Famille Trisomie 21	500,00
Atelier d'Isa	200,00
Association Passerelle	15 000,00
CLAIRA DANSE	1000,00
jardins familiaux	500,00
Porte Drapeaux	400,00
Volley Ball	500,00
Basket Ball	1 800,00
Caisse école Maternelle	3 000,00
Caisse école Primaire	15 000,00
Association des Moulins	1000,00
Yoga	800,00
Corazon Flamenca	500,00
Moulin à image	250,00
CCAS	75 000,00

L'exposé ainsi entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'approuver la liste des subventions et participations pour l'année 2018
- **DECIDE** de verser les montants suivants ainsi nommées pour l'année 2018

ASSO COMMUNALE DE CHASSE	2 000,00
CAVALIERE DE L'HACIENDA	200,00
ASA DU RUISSEAU	10 000,00
A'CROCHE NOTES-ECOLE DE MUSIQUE	3800,00
TERRE A CLAIRA	300,00
COULEUR DE CLAIRA	150,00
CARNAVALIERS CLAIRANENCS	500,00
BADMINTON	400,00
SECTION LOCALE ANCIEN COMBATTANTS	500,00
COMITE DES FETES	2 000,00
COMITE FETES- SAINT VINCENT-2019	20 000,00
COURS ANGLO-AMERICAIN	300,00
ASSO CYNO CLUB DU SOLEIL	800,00
SECTION FOOTBALL	9 200,00
FOYER SOCIO EDUCATIF Collège de ST LAURENT	38,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CLAIRA	2 000,00
Office Municipal Culture et Sport- OMCS	2500,00
PETANQUE CLAIRANENCQUE	500,00
GROUPE SARDANISTE CLAIRA	1 200,00
ASSOCIATION SAUVEGARDE PATRIMOINE	1 500,00
UN SOURIRE A LA VIE	1 200,00
ASSO SPORTIVE CES St LAURENT	38,00
TAE KWON DO CLUB CLAIRA	700,00
SECTION TENNIS	900,00
Claira enfance pour le tiers monde	700,00
Collège Saint Laurent sorties pédagogiques	1000,00
Claira Rando	800,00
Cyclo tourisme	500,00
Accueil Famille Trisomie 21	500,00
Atelier d'Isa	200,00
Association Passerelle	15 000,00
CLAIRA DANSE	1000,00
jardins familiaux	500,00
Porte Drapeaux	400,00
Volley Ball	500,00
Basket Ball	1 800,00

Accusé de réception en préfecture  
066-216600502-20180417-D5-17042018-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2018  
Date de réception préfecture : 17/04/2018

Caisse école Maternelle	3 000,00
Caisse école Primaire	15 000,00
Association des Moulins	1000,00
Yoga	800,00
Corazon Flamenca	500,00
Moulin à image	250,00
CCAS	75 000,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Clairac le 12 avril 2018



Certifié exécutoire  
Suivant le dépôt en préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

*Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- date de sa réception en Préfecture du Département des Pyrénées Orientales
- date de sa publication et/ou de sa notification.

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture  
066-216600502-20180417-D5-17042018-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2018  
Date de réception préfecture : 17/04/2018